

FNAS FO

**REJOIGNEZ-
NOUS !**



*« Se syndiquer,
c'est oser
ensemble,
pour ne pas se
résigner seul »*

Léon Jouhaux,
1^{er} Secrétaire Général de la confédération FO,
prix Nobel de la paix 1951

CONTACTS

FNAS FO
7, PASSAGE TENAILLE
75014 PARIS
01 40 52 85 80
LAFNAS@FNASFO.FR
-
WWW.FNASFO.FR



**ATELIERS
ET CHANTIERS
D'INSERTION**
NOS REVENDICATIONS
POUR VOUS DÉFENDRE

ATELIERS & CHANTIERS
D'INSERTION
ATELIER
CHANTIER
D'IN

DE QUOI PARLE-T-ON ?

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



L'objet de ce secteur est l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.



Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail par le Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).



L'ACI bénéficie, pour sa part, de différentes aides, dont une aide spécifique à l'accompagnement.



La Convention Collective Nationale des Ateliers et Chantiers d'Insertion signée en 2011 par le SYNESI (Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion) s'applique à l'ensemble des employeurs et salariés de droit privé, cadres et non-cadres, titulaires d'un contrat de travail et quelles que soient la nature et la durée de ce contrat, des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'État au titre de l'article L. 5132-15 du Code du travail. Elle s'applique notamment aux salariés en insertion.

DANS QUELLE SITUATION SOMMES-NOUS ?

UNE ACTUALITÉ QUI APPELLE L'ACTION



Le constat :

- Des conditions de rémunération insuffisantes avec une paupérisation des salariés.
- Des conditions de travail de plus en plus difficiles et laborieuses avec des objectifs à atteindre sans en avoir les moyens.
- De la souffrance au travail et une santé des salariés en danger.
- Une augmentation des arrêts maladie.

En prise directe avec les conséquences des politiques d'austérité sur les populations les plus démunies, les salariés des ACI font cruellement les frais du manque de moyens alloués au secteur social, et particulièrement à la réinsertion sociale.



L'urgence :

- L'augmentation immédiate des salaires.
- Les 183 € net mensuel pour tous.
- Des moyens à la hauteur des besoins.
- L'amélioration des droits des salariés en insertion.
- La reconnaissance des diplômes et des qualifications pour les encadrants.
- La fin des politiques d'austérité suicidaires économiquement, socialement et démocratiquement.

QUELLES SOLUTIONS ?

NOS REVENDEICATIONS



L'augmentation de la valeur du point.



L'amélioration de la convention collective des Ateliers et Chantiers d'Insertion.



La renégociation d'un accord sur les classifications qui intègre la reconnaissance pour tous les salariés des qualifications et diplômes obtenus dans le secteur social et médico-social.



Une véritable et conséquente progression des salaires par l'ancienneté.



La suppression de l'entretien annuel d'évaluation et la fin de la période probatoire imposée lors de l'accession à une responsabilité supérieure.



L'attribution du droit syndical rémunéré.

Extrait de la Résolution Professionnelle XVIII^e CONGRÈS FÉDÉRAL de Dunkerque (59) Nov. 2019.